

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE 10 juillet (10/07/2014)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 03 juillet, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, M. Daniel BOTTA, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Daniel CALVI, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints,**

Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Pierre FONTANIE, Mme Eliette DELMAS, M. Michel PIRAME, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Mathieu RICHARD, M. Aïzen ABOUA, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, M. Franck BOUSQUET, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Mme Eliette DELMAS), Mme Christine HEMERY (représentée par Mme Maryse BAULU), Mme Fabienne GASC (représentée par Mme Maïté GARRIGUES), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par M. Gilles BENECH), Mme Christine FANFELLE (représentée par M. Gérard VALLES), **Conseillers Municipaux.**

ETAIENT EXCUSES :

Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux.**

M. Michel CASSIGNOL est nommé secrétaire de séance.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

12 – 10 Juillet 2014

**AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP)
– RENOUVELLEMENT DE LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION LOCALE DE
L'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE**

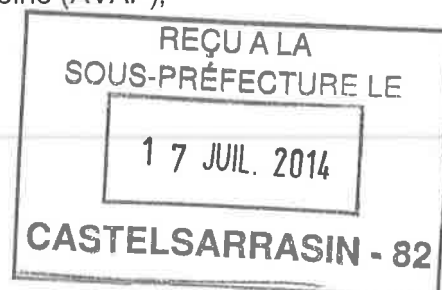
Rapporteur : M. CASSIGNOL.

VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 »,

VU le décret n°2011-1903 du 19 décembre 2011 relatif aux aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine et sa circulaire de mars 2012,

VU la délibération en date du 24 juillet 2008 relative à la mise à l'étude d'un projet de zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager,

VU la délibération du 18 mars 2011 relative à la passation d'un marché complémentaire pour l'étude Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP),



VU la délibération n°13 du 19 juillet 2012 annulant et remplaçant la délibération n°33 du 28 juin 2012 définissant les modalités de concertation et constituant la commission locale de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine,

CONSIDERANT qu'il convient de renouveler la composition de la commission locale de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine suite aux élections municipales de mars 2014

**Le Conseil Communal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

- ✓ **DECIDE** de renouveler partiellement la commission locale AVAP composée comme suit :

Représentants de la ville de Moissac :

- Monsieur le Maire, Jean-Michel HENRYOT
- Monsieur l'adjoint délégué à l'urbanisme, Michel CASSIGNOL
- Madame l'adjointe déléguée au patrimoine, à la culture et au tourisme, Muriel VALETTE
- Madame la conseillère municipale déléguée au patrimoine, à la culture et au tourisme, Sabine AUGÉ
- Monsieur le conseiller municipal délégué à l'urbanisme et aux relations avec les professionnels de santé, Michel PIRAME
- Madame la conseillère municipale déléguée à la gestion administrative et aux projets, Michèle AJELLO DUGUE
- Madame la conseillère municipale déléguée à la sécurité, aux relations avec la population, quartiers et transports, Eliette DELMAS
- Madame Valérie CLARMONT, conseillère municipale.

Représentants de l'Etat :

- Monsieur le Préfet du département ou son représentant,
- Monsieur le Directeur régional des affaires culturelles ou son représentant,
- Monsieur le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant.

Personnalités qualifiées :

- Monsieur Philippe PIEUX, directeur du Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE),
- Monsieur Jean-Louis ROUGES, architecte en retraite,
- Monsieur Gérard CAYLA, artisan d'art, membre au titre du patrimoine culturel,
- Madame Marie MONFIQUET, gérante de société,
- Madame Marie BEA, commerçante, suppléante, membre de l'association de commerçants « Plein vent ».

Membre avec voix consultative :

- Monsieur l'Architecte des bâtiments de France
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout contrat ou avenant concernant l'élaboration technique de l'AVAP,



Pour copie conforme
Moissac le 15 Juillet 2014
Le Maire,

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :